



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

N°2020-07-10

**Présents :** Mmes. MM. G. DOUBLET – D. COTTET – R. BOSSON – P. BURNIER – JM. PEUTET – C. MOUCHET – G. LYONNET – S. BONNARD – B. SOFI – G. LEONE-DE-MAGISTRIS – B. DONSIMONI – K. AILLAUD – MC. BELLUZZO – N. LAVY – G. PITTET – S. SABOUREAU-RASCAR – ML. CHARDON – J. LAYAT – Y. CHARVET – A. MARCHAND – L. COTTY – L RUIZ

**Procuration :** M. JM. RAVEL à D. COTTET

**Absents excusés :** Mme MM S. BALSAT – A. BARATAY – D. BOZON – J. COMBETTE

Assiste : J. LANGLOIS – Trésorier Principal - Responsable du Centre des Finances Publiques d'Annemasse  
W. GARCIA – DGS intérim

Monsieur Gabriel DOUBLET, maire, ouvre la séance à 18h00.

M. le Maire : annonce qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour :  
Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un bail professionnel.

M. le Maire : présente Monsieur Jacques LANGLOIS et l'invite à présenter la Trésorerie Principale d'Annemasse, ses missions et sa relation avec la mairie.

M. J. LANGLOIS : explique que les comptables de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) recouvrent et encaissent les recettes et produits locaux et payent les dépenses.

Il expose aussi son rôle de conseil et sa mission d'alerte.

M. J. LANGLOIS : insiste sur l'importance de la relation entre l'ordonnateur et le comptable public.

*« Celui qui donne l'ordre, l'ordonnateur (en l'occurrence le maire) est distinct de celui qui exécute l'ordre (le comptable public, agent d'Etat, des services du trésor). La décision en matière de dépenses et de recettes appartient au maire (qui ne peut manier les fonds publics) tandis que le paiement et l'encaissement sont confiés au comptable (qui n'a pas pouvoir de décision). »*

M. J. LANGLOIS : indique également procéder régulièrement à des contrôles (tenue des régies, paies) et atteste des résultats positifs et des bonnes relations entre la trésorerie principale et la mairie.

M. J. LANGLOIS : expose les indicateurs de suivi de dépenses en s'appuyant sur les résultats de ce début d'année et ceux de l'année dernière. Il fait de même avec le recouvrement des encaissements.

M. J. LANGLOIS : fait un point sur la situation financière de Saint-Cergues et félicite la commune sur sa gestion.

M. J. LANGLOIS : rappelle les différentes phases du calendrier budgétaire et les dates butoirs pour chaque étape.

M. S. BONNARD : demande si le vote du budget primitif de 2021 peut être anticipé et se dérouler en fin d'année 2020 plutôt qu'au premier trimestre de l'année 2021.

M. J. LANGLOIS : indique qu'au vu des éléments comptables sur lesquels s'appuient le budget et les modifications à venir sur la perception des taxes, notamment la disparition de la taxe d'habitation sur sa forme actuelle, il serait plus judicieux de voter le budget en février/mars 2021.

M. J. LANGLOIS : rappelle que la commune peut fonctionner et investir avant le vote définitif du budget sous certaines conditions (délibération et plafond de dépenses). Toutefois il indique que suite à la crise sanitaire il faudra travailler à un budget « raisonné et raisonnable » en attente du Compte Administratif.

M. J. LANGLOIS : souligne l'importance de veiller tout le long de l'année au « compte 515 », le compte financier où dépenses et recettes transitent, afin de s'assurer qu'il soit toujours alimenté.

M. J. LANGLOIS : note que les plus gros postes de dépenses sont les paies, les cotisations sociales, et l'URSAFF.

M. le Maire : remercie M. J.LANGLOIS pour son intervention, pour son travail en relation avec la mairie et pour le travail de la trésorerie principale.

## **1 – Approbation du compte-rendu du 18 juin 2020**

Approuvé à l'unanimité.

## **2 – Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT**

Mme D. COTTET

## **3 – Informations, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales**

### **3.1 TRAVAUX**

M. R. BOSSON : indique que les travaux de réseaux humides au Bois Davaud commenceront le 15 juillet prochain.

M. R. BOSSON : rappelle que les travaux des Tattes sont ajournés suite à la réflexion de création d'une piste afin de désenclaver le hameau des Tattes durant les différentes phases de travaux.

M. R. BOSSON : informe que, suite à la visite du SDIS et de son compte-rendu, une réunion est prévue le 16 juillet à 14h00 à la Maison de l'Eau d'Annemasse-Agglomération.

M. R. BOSSON : informe également qu'une réunion avec le SYANE se tiendra en mairie ce lundi 13 juillet à 14h30 pour l'enfouissement des réseaux secs dans le même secteur.

M. R. BOSSON : indique avoir rencontré un représentant de la société « Portakabin » mardi matin, en présence de Mme C. MOUCHET et du DST. Après discussion, il a été proposé de poser l'élément à côté de l'existant plutôt que de le superposer. La société a transmis les offres de prix des deux solutions envisagées.

M. R. BOSSON : informe que hors-option et hors-location l'économie faite en le posant au sol serait le l'ordre de 30 000 €. Il restera néanmoins à exécuter les fondations.

M. R. BOSSON : indique que les délais devraient être respectés et que la classe devrait pouvoir ouvrir dans les meilleures conditions à la rentrée prochaine.

M. S. BONNARD : demande si la climatisation est prévu au devis « Portakabin ».

M. R. BOSSON : répond par la négative et précise que la mise en place de celle présente dans le première élément a été faite par les agents communaux.

M. R. BOSSON : informe d'un rendez-vous avec un électricien afin de repenser la mise en place du visiophone suite aux remarques du directeur de l'école. Une réflexion sur les alarmes du PPMS sera également menée.

M. R. BOSSON : rapporte que, dans le cadre de l'amélioration de la production de chaleur en chaufferie communale, une consultation d'entreprise a été faite et que deux entreprises se sont positionnées.

M. R. BOSSON : en compagnie de M. A. BARATAY et du DST a reçu la société EOLYA le vendredi 03 juillet et la société DALKIA le mardi 07 juillet (A. BARATAY excusé).

*Pour rappel : DALKIA – titulaire du marché actuel d'exploitation de chaufferie  
EOLYA – titulaire du marché de réhabilitation des sous-stations*

M. R. BOSSON : propose de retenir la société EOLYA.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

### **3.2 FINANCES**

M. S. BONNARD : indique avoir réceptionné les besoins numériques des écoles ainsi qu'un devis pour : 36 iPad + coques + 12 claviers + casques. Une LOA sur 60 mois représenterait un coût de 9 000€ supplémentaires.

M. S. BONNARD : informe que lors de sa prise de contact avec les banques pour la reprise des crédits communaux, la Caisse d'Épargne a fait une proposition de LOA d'un montant moindre.

M. S. BONNARD : questionne M. J. LANGLOIS sur la récupération du FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

M. J. LANGLOIS : indique que cela est possible sur des dépenses d'investissement ou d'entretien importants sur des bâtiments publics. Et que le taux de récupération est de 16.4”%

### **3.3 GENS DU VOYAGE**

M. le Maire : informe que ce jour plusieurs véhicules sont arrivés à la MJC.

M. le Maire et Mme D. COTTET : sont intervenus pour empêcher leur installation, aidés par la gendarmerie et la police intercommunale. Le tractopelle de la commune a été placé sur le terrain en stabilisé pour en interdire l'accès.

M. le Maire : a contacté le cabinet du préfet après que le groupe présent sur le terrain de foot a annoncé quitter les lieux le 15 juillet prochain.

### **3.4 COLLEGE**

M. le Maire : indique que lors du COPIL communal sur le collège beaucoup d'interrogations et de remarques ont été formulées. Le compte-rendu de ce COPIL sera transmis aux élus en même temps que le présent compte-rendu.

Le prochain COPIL se tiendra en mairie le **21 juillet à 19h00**.

## **4 – Délégation de signature à M. le Maire**

Néant

## **5 – Décision modificative n°1**

Transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

***Favorable à l'unanimité.***

## **6 – Recrutement d'agents non-titulaires sur emplois saisonniers – service jeunesse**

Les obligations légales d'encadrement des enfants accueillis au centre de loisirs et lors des mini-camps obligent à augmenter de façon temporaire les effectifs (+4 agents - 2 en juillet, 2 en août)

***Favorable à l'unanimité.***

## **7 – Recrutement d'agents non-titulaires sur emplois saisonniers – service scolaire**

Pour le nettoyage complet des établissements scolaires communaux (+3 agents à temps non-complet entre 3 et 5 semaines)

***Favorable à l'unanimité.***

## **8 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

La commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La commune doit proposer deux listes.

***Les deux listes validées à l'unanimité.***

## **9 – Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le conseil municipal constitué de 27 membres doit élire quinze délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

***Liste élue à l'unanimité.***

## **10 – Retrait de la délibération n°2020-05-31**

Il appartient au maire seul de décider par arrêté des délégations de fonctions aux adjoints et le conseil municipal ne peut se prononcer sur ces délégations. La délibération n°2020-05-31 est donc inutile.

***Retrait approuvé à l'unanimité.***

## **Point rajouté – Signature d'un bail professionnel**

Le local dont la commune est propriétaire et où le médecin officie fait objet d'un bail professionnel pour un loyer de 500 € mensuel.

***Favorable à l'unanimité.***

## **11 – Porter à connaissance du Conseil Municipal**

Néant.

**12 – Questions diverses**

**12.1 PERMANENCE DES SENATEURS**

M. le Maire : indique que Madame Sylviane NOEL sera en mairie le 20 juillet à 14h30 et que Monsieur Cyril PELLEVAT sera en mairie le 27 juillet à 17h00.

**12.2 COMMISSION COMMUNICATION**

M. le Maire : fixe au **28 juillet à 19h00** en mairie la prochaine commission communication

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Mme. La secrétaire de séance  
Mme Danielle COTTET



M. le Maire  
M. Gabriel DOUBLET